

AVIS

L'ITINÉRANCE DES FEMMES À MONTRÉAL

Voir l'invisible



Conseil des
Montréalaises

Montréal 

REMERCIEMENTS

Le Conseil tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette démarche. Sans leur temps et leur parole, cet avis n'aurait pas été possible.

Les Passagères, membres résidentes de l'organisme Passages.

L'Arrêt-Source, le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF), Le Chaînon, Chez Doris, La Dauphinelle, Femmes du monde à Côte-des-Neiges, Foyer pour femmes autochtones de Montréal, La rue des Femmes, Logifem, Logis Rose-Virginie, Madame Prend Congé, Les Maisons de l'Ancre, La Marie Debout, Passages, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), Réseau Habitation Femmes (RHF), la Table des groupes de femmes de Montréal (TGF), le Y des femmes de Montréal.

La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports, le protecteur des personnes itinérantes de Montréal ainsi que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII).

Cet avis ne prétend pas traduire toutes les préoccupations des personnes rencontrées au cours de ces consultations. Par ailleurs, il reconnaît qu'en matière de condition féminine, différents points de vue de femmes sont essentiels afin de développer des politiques et des services à échelle humaine qui soient justes, efficaces et égalitaires.

Cet avis a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises lors de l'assemblée régulière tenue le 19 octobre 2016 et déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal.

COMITÉ DE TRAVAIL

Marianne Carle-Marsan, Mariane Labrecque, Marie Louise Mumbu, Anne Richard-Webb

COORDINATION

Guylaine Poirier

RECHERCHE ET RÉDACTION

Maude Ménard-Dunn

RÉVISION LINGUISTIQUE

Louise-Andrée Lauzière

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES

RouleauPaquin.com

Février 2017

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-7647-1478-2 – Imprimé français
978-2-7647-1479-9 – PDF français

Note : Bien que l'Office québécois de la langue française et le Bureau de la traduction du Canada préconisent l'intégration du terme *Inuit*, nous choisissons ici de respecter la dénomination inuktitute : on écrira donc au singulier *un ou une Inuk* et au pluriel *les Inuit* (tous deux invariables). Cependant, lorsque *inuit* est utilisé comme adjectif, nous l'accordons en genre et en nombre.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

 [conseildesmontrealaises](#)

 [C_Montrealaises](#)

AVIS

L'ITINÉRANCE
DES FEMMES
À MONTRÉAL

Voir l'invisible



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	3
1 LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES ET L'ITINÉRANCE DES FEMMES	4
1.1 LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES	4
1.2 LA DÉMARCHE DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES	4
1.3 LA DÉMARCHE DU COMITÉ SUIVI DES AVIS	6
2 LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'ITINÉRANCE	8
2.1 AGIR RÉSOLUMENT POUR CONTRER L'ITINÉRANCE	8
2.2 PARCE QUE LA RUE EST UNE IMPASSE	9
2.3 LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT	9
3 L'ITINÉRANCE DES FEMMES À MONTRÉAL : UNE RÉALITÉ QUI OSE À PEINE SE MONTRER	10
3.1 COMPTER L'INVISIBLE	11
3.1.1 Le dénombrement de 2015	11
L'itinérance chez les femmes autochtones : les cicatrices de la colonisation	12
3.1.2 L'arbre qui cache la forêt	14
Femmes issues de l'immigration et itinérance : prendre racine dans la rue	15
3.2 SUR LE TERRAIN	16
3.2.1 Des organismes et des femmes à bout de souffle	16
3.2.2 Ce qu'en disent les femmes directement concernées	19
L'intervention féministe auprès des femmes en situation d'itinérance	20
4 RECOMMANDATIONS	22
5 CONCLUSION	26
BIBLIOGRAPHIE	28
ANNEXE I : CHRONOLOGIE	31
ANNEXE II : DÉFINITION DE L'ADS+	32

SOMMAIRE

Cet avis est le fruit de consultations menées en 2015 et 2016 par le Conseil des Montréalaises auprès d'organisations et de personnes gravitant autour de la lutte à l'itinérance des femmes. Faisant écho aux préoccupations des travailleuses du milieu ainsi que des femmes ayant elles-mêmes une expérience de la rue, il a pour objectif de rendre visibles aux actrices et acteurs municipaux les situations de femmes que la précarité rend invisibles. Dans un contexte d'augmentation et d'aggravation de l'itinérance des femmes, l'avis insiste sur l'importance d'actions politiques et sociales municipales développées selon une analyse différenciée selon les sexes (ADS+ – voir Annexe II). Il fait état de 8 grandes recommandations pour améliorer les conditions de vie des femmes en situation d'itinérance.



1

LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES ET L'ITINÉRANCE DES FEMMES

1.1 LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Composé de 15 femmes bénévoles nommées sur la base de leur engagement féministe, le Conseil des Montréalaises a pour mandat d'offrir des avis en matière d'orientation des politiques élaborées par le conseil municipal et le comité exécutif sur les enjeux touchant les femmes. Créé en 2004, cette entité consultative a pour fonction de veiller à ce que l'élaboration des politiques municipales favorise l'amélioration des conditions de vie des femmes, l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes de différentes origines et divers statuts sociaux. Le Conseil des Montréalaises souhaite refléter cette diversité au sein même de son organisation en valorisant l'implication de femmes d'horizons professionnels et culturels variés.

1.2 LA DÉMARCHE DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

En créant le Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal s'est dotée d'un organe consultatif lui permettant de demeurer vigilante quant à l'inclusion des femmes dans les différentes sphères touchées par la politique municipale, de manière à ce que les femmes participent pleinement aux instances démocratiques et aient voix au chapitre quant aux enjeux qui les concernent directement. Désirant représenter les préoccupations de toutes les Montréalaises, le Conseil porte une attention particulière aux voix des femmes dont les réalités sont « invisibilisées » du fait d'exclusion et de discrimination.

Cet avis s'inscrit dans une démarche du Conseil des Montréalaises visant à mieux comprendre le phénomène de l'itinérance vécu par les femmes afin de remplir son rôle de « courroie de transmission » entre les femmes sur le terrain et le conseil municipal. Depuis 2011, le Conseil collabore à titre de partenaire au comité Développement régional et local de la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) sur l'itinérance. Cette implication l'a conduit à participer à l'organisation du forum de 2012 *Mieux voir pour mieux agir : Non à l'itinérance des femmes*, ainsi qu'à de nombreuses autres initiatives :

- > un atelier au centre Femmes du monde à Côte-des-Neiges (2014);
- > au sondage *L'itinérance des femmes, vers un meilleur partage des connaissances et des pratiques : Résultats du sondage auprès de groupes de femmes et de groupes communautaires travaillant auprès des femmes en situation d'itinérance où à risque de le devenir dans la région montréalaise* (2015);
- > à la journée *L'itinérance des femmes, construire une voix pour contrer l'invisibilité* (2015);
- > aux Troisièmes États généraux de l'itinérance au Québec (2015) ainsi qu'à de nombreux autres forums et colloques;
- > à l'élaboration d'une *déclaration féministe sur l'itinérance des femmes* (2016).

Après l'annonce par le conseil municipal de l'imminence d'un dénombrement des personnes en situation d'itinérance en 2015, le Conseil des Montréalaises établit qu'il est temps d'actualiser certains constats sur l'itinérance des femmes rapportés dans l'étude publique de 2008 *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées*. Présentée à la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, cette étude publique avait été l'occasion pour le Conseil de rédiger le mémoire *Un toit pour toutes : une réponse à adapter!*. S'attardant aux liens inextricables entre l'accès au logement et l'itinérance, le mémoire soulignait l'absence notable de données sexuées sur le sujet et recommandait que le Plan intersectoriel en itinérance 2007-2012 tienne compte des besoins différenciés des femmes. Ce plan, qui formalisait l'engagement des administrations provinciales et municipales à travailler aux côtés des groupes communautaires en matière d'itinérance, détaillait des objectifs ambitieux dans un contexte de complexification du phénomène. Le Conseil des Montréalaises insistait alors pour que la Ville de Montréal s'assure que les besoins différenciés des femmes soient pris en compte et que des réponses

adéquates leur soient apportées. Toutefois, à l'heure actuelle, la Ville n'a pas encore atteint l'objectif de mettre en place un mécanisme qui permette d'assurer que chaque politique et chaque mesure développée soit soumise à une analyse différenciée selon les sexes (ADS)¹.

L'ADS est un processus incontournable pour valoriser l'égalité entre les sexes : elle permet de s'attaquer aux discriminations systémiques vécues par les femmes et à l'invisibilisation de leurs préoccupations, de leurs réalités. Récemment, le Conseil des Montréalaises a cru bon d'actualiser cette définition de l'ADS pour y ajouter une composante intersectionnelle (voir Annexe II). L'objectif de cette nouvelle définition est de révéler l'existence de formes de discrimination basées sur la rencontre du genre et d'autres caractéristiques, par exemple l'origine culturelle ou la situation de handicap.

¹ Selon le Secrétariat à la condition féminine : « L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances décisionnelles de la société sur les plans local, régional et national. L'ADS discerne de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes ». L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes du projet : l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation, le suivi.

1.3 LA DÉMARCHE DU COMITÉ SUIVI DES AVIS

EN UN CLIN D'ŒIL

- > Mémoire *Un toit pour toutes : une réponse à adapter!* par le Conseil des Montréalaises (2008)
- > Création du comité Suivi des avis pour veiller à l'évolution des dossiers (2015)
- > Début de la consultation en juin 2015
- > Rencontre de la Direction de l'habitation et du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal
- > Consultation de directrices de diverses ressources d'hébergement et de logement pour femmes en situation ou à risque d'itinérance
- > Rencontre du Service de police de la Ville de Montréal
- > Consultation de travailleuses de centres de femmes accueillant des femmes en situation de vulnérabilité
- > Consultation et mise à profit de l'expertise de femmes ayant vécu un épisode d'itinérance
- > Production de l'avis *Voir l'invisible* et dépôt au conseil municipal en vue du prochain plan d'action en itinérance de la Ville de Montréal

En 2015, le Conseil des Montréalaises a mis sur pied une entité appelée comité Suivi des avis par souci de veiller à l'évolution des dossiers sur lesquels il s'était prononcé. Huit ans après la production du mémoire *Un toit pour toutes : une réponse à adapter!*, le Conseil souhaitait mesurer le chemin parcouru quant à ses recommandations et comprendre les réalités actuelles des femmes en situation d'itinérance² à Montréal. Après avoir rencontré le Service de

la diversité sociale et des sports et la Direction de l'habitation, les membres du comité ont entamé une démarche de consultation auprès de groupes et de personnes travaillant avec des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En décembre 2015, des directrices de ressources d'hébergement et de logement pour femmes en situation de vulnérabilité ont été consultées. L'intention du Conseil était de recueillir, par la tenue de groupes de

² Le présent avis privilégie l'expression *femmes en situation d'itinérance* plutôt que *femmes itinérantes*, de manière à ne pas attribuer une identité aux femmes. « Là où je suis n'est pas qui je suis ».



discussion, leurs points de vue sur le portrait actuel de l'itinérance chez les femmes et l'accessibilité des services leur étant destinés. Par la suite, le Conseil des Montréalaises a sondé le SPVM, avec lequel des membres du comité ont pu vivre une expérience de patrouille dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Au printemps 2016, les travailleuses de cinq centres de femmes ont été consultées, dont une ressource venant en aide aux femmes autochtones³ en situation de grande précarité. Un peu plus tard, le Conseil a consulté une ressource accueillant de nombreuses femmes issues de l'immigration en situation d'itinérance, dont plusieurs avec des enfants. Préoccupées par l'importance de rapporter le point de vue des premières concernées par le phénomène de l'itinérance, des membres du comité de suivi sont allées à la rencontre de résidentes de logements sociaux développés par un organisme venant en aide aux femmes en situation d'itinérance.

³ Le terme *Autochtone* désigne les membres des communautés des Premières Nations, les Métis.ses et les Inuit.

2

LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'ITINÉRANCE

EN UN CLIN D'ŒIL

- > Consultation publique de la Ville de Montréal sur l'itinérance et mémoire déposé à l'Assemblée nationale (2008)
- > Création de l'équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance du SPVM (ÉMRII) (2009)
- > Adoption du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*
- > Adoption par la Ville de Montréal de son premier plan d'action ciblé en itinérance (2010) : aucune mesure particulière pour les femmes vulnérables
- > Mise en place par la Ville de Montréal de mesures structurantes : programmes sociaux à la Cour municipale, investissements dans les centres de jour, soutien à la recherche, etc.
- > Lancement d'une politique en itinérance par le gouvernement du Québec (2014)
- > Adoption par la Ville de Montréal de son deuxième plan d'action en itinérance (2014-2017) : création d'un poste de protecteur des personnes itinérantes et mesures ciblées pour les Autochtones en situation d'itinérance. Une seule mesure consacrée aux femmes, ciblant les femmes autochtones
- > Actions de la Ville de Montréal en matière de logement : 1 900 unités de logement social destinées aux personnes en situation d'itinérance réalisées depuis vingt ans
- > Membre du comité exécutif du Comité directeur intersectoriel en itinérance de la région de Montréal et de plusieurs comités de travail, dont le comité sur les services d'hébergement d'urgence

2.1 AGIR RÉSOLUMENT POUR CONTRER L'ITINÉRANCE

En 2008, la Ville de Montréal organise une vaste consultation publique sur la question de l'itinérance. De cet exercice naît un mémoire, lequel est déposé la même année à l'Assemblée nationale alors qu'un effort de consultation semblable se tient à l'échelle provinciale. En 2009, le gouvernement du Québec annonce l'adoption du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* tandis que Montréal adopte son premier plan d'action ciblé en itinérance : *Agir résolument pour contrer l'itinérance*. Ce dernier a deux orientations principales : d'une part, répondre « aux besoins de base des personnes en situation

d'itinérance » ou à risque de le devenir, d'autre part, travailler à améliorer le partage de l'espace public tout en renforçant « l'exercice de la citoyenneté ». Onze mesures sont prévues pour atteindre les objectifs fixés, du développement d'unités de logement social avec soutien communautaire à l'amélioration des services de déjudiciarisation des personnes itinérantes. Une seule mesure aborde les besoins particuliers des femmes, plus précisément des femmes inuites en situation d'itinérance. Tel que précédemment mentionné, ce plan n'intègre pas une analyse de l'itinérance qui soit différenciée selon les sexes (ADS).

2.2 PARCE QUE LA RUE EST UNE IMPASSE

En septembre 2014, la Ville publie son deuxième plan, intitulé *Parce que la rue est une impasse*, faisant écho à la première politique nationale en itinérance du gouvernement du Québec : *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*, lancée un peu plus tôt. Si le plan 2014-2017 reprend essentiellement les principes directeurs du plan précédent, il introduit toutefois une orientation de « partage des connaissances » qui doit s'actualiser par un dénombrement de l'itinérance à Montréal et des formations pour les employé.es municipaux et les gestionnaires qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance. Autres faits saillants, la nouvelle mouture du plan d'action prévoit la création d'un poste de protecteur des personnes itinérantes, promesse concrétisée en 2016, afin de renforcer l'objectif d'exercice de la citoyenneté. On y réaffirme également l'engagement de soutien aux sites d'injection supervisée (SIS). Du même souffle, la métropole annonce une contribution d'un million de dollars supplémentaires pour endiguer l'itinérance. Si le Plan est ambitieux et comprend des actions ciblées auprès des personnes issues de l'immigration et des Autochtones, il ne prévoit toujours pas de mesures concrètes répondant aux besoins particuliers des femmes, même si ces dernières sont désignées comme une « population prioritaire ».

2.3 LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT

La Ville de Montréal est partenaire de nombreux projets de logement qui sont portés par des groupes de femmes et destinés à des femmes; elle participe financièrement, avec l'appui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), aux programmes québécois qui subventionnent leur développement. Avec le soutien de groupes de ressources techniques (GRT), plusieurs organismes ont ainsi fait naître des initiatives de logement social avec soutien communautaire et de logement de transition. Depuis les vingt dernières



années, le programme provincial AccèsLogis (volet 3) a permis de développer plus de 1 900 unités de logement destinées aux personnes en situation de grande vulnérabilité, malgré la rareté des terrains disponibles et des conditions de réalisation difficiles. D'autres programmes de subventions au palier fédéral, avec la Stratégie de partenariats de lutte à l'itinérance⁴ (SPLI) par exemple, et au municipal ont permis de réaliser d'importants maillages financiers pour la réalisation d'une kyrielle de projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Le plan montréalais 2014-2017 comprend, entre autres, un engagement à soutenir la réalisation d'un millier de logements, dont 600 logements sociaux avec soutien communautaire et 400 logements et chambres développés avec des partenaires. Selon la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal⁵, les projets spécifiquement élaborés pour des femmes dans ce cadre représentent 117 logements et chambres, soit 24 % des unités produites (ou en voie de réalisation) depuis 2014. Il s'agit d'un accroissement des projets pour femmes, qui, pendant la période précédente (2002-2014), représentaient un peu moins de 20 % des projets et des unités, soit légèrement en deçà du pourcentage que représentent les femmes dans la population itinérante en général.

En matière d'hébergement d'urgence, la Ville soutient financièrement près d'une dizaine d'organismes pour leur travail d'intervention, plus particulièrement d'accueil, de suivi, de référence et d'accompagnement. Elle a le mandat de compiler les données nécessaires pour surveiller les tendances d'utilisation des services qui permettent de les ajuster en fonction des besoins réels. En 2015, la Ville participait à la mise sur pied d'une halte-chaud dans un centre de jour du centre-ville. Finalement, elle s'implique activement au sein du comité exécutif du Comité directeur intersectoriel en itinérance de la région de Montréal.

⁴ Plus de 120 millions de dollars ont été investis à Montréal grâce à ce programme subventionnaire.

⁵ Comptabilisation effectuée au 1^{er} octobre 2016 par la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal.

3

L'ITINÉRANCE DES FEMMES À MONTRÉAL : UNE RÉALITÉ QUI OSE À PEINE SE MONTRER

L'ITINÉRANCE DES FEMMES, C'EST :

- > Une itinérance moins visible : on la dit « cachée » ou « voilée »
- > Une réticence des femmes à dévoiler leur précarité et à afficher leur situation d'itinérance
- > Des stratégies de survie comme le travail du sexe, le *couchsurfing*, le vol à l'étalage
- > Une exposition plus grande aux violences dans la rue et à l'extérieur de la rue
- > Un passé et un présent marqués par différentes formes de violence et d'abus, entre autres sexuels
- > Une proportion plus grande de femmes autochtones et issues de l'immigration

Comme pour bon nombre d'enjeux sociaux, les femmes et les hommes vivent l'itinérance différemment. Parce qu'elle est beaucoup moins visible dans l'espace public (Amistani, 2005), l'itinérance des femmes questionne moins les autorités politiques en place, lesquelles agissent principalement en réaction à l'occupation problématique de l'espace public. Ainsi, certaines personnes parlent d'une itinérance « voilée » ou « cachée » et l'associent à des stratégies de survie comme le *couchsurfing*⁶ et le travail du sexe. En raison de ces pratiques de survie, l'itinérance des femmes semble plus difficile à circonscrire et à mesurer. De plus, les femmes tenteraient fréquemment de taire leur condition itinérante par crainte de s'exposer davantage à la violence (Laberge, Morin et Roy, 2000). La formule désormais consacrée : « Une femme à la rue n'est pas nécessairement une femme dans la rue⁷ » illustre bien notre propos.

Pour reconnaître les situations particulières des femmes, il faut d'abord des méthodes d'analyse et d'intervention adaptées à leurs trajectoires,

souvent marquées par différentes formes de violences systémiques : conjugale, institutionnelle, coloniale, économique, etc. Pour plusieurs d'entre elles, les violences sont cumulées : par exemple, les femmes autochtones en situation d'itinérance vivent souvent à « l'intersection » de plusieurs discriminations et peinent à recevoir des services qui répondent à leurs besoins particuliers. Si leur situation particulièrement critique est de plus en plus reconnue, entre autres par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, les services pour leur venir en aide tardent à voir le jour et sont parfois peu adaptés à leurs propres priorités.

Mais si les femmes en situation d'itinérance subissent de nombreuses injustices, les consultations menées par le Conseil des Montréalaises révèlent qu'elles font preuve de grande détermination pour survivre à l'extrême précarité. Leur résilience est, à beaucoup d'égards, inspirante. Il est primordial de les écouter, de les consulter, de reconnaître leurs expériences et d'en tenir compte.

⁶ Pratique qui consiste à dormir sur le divan d'un.e ami.e, d'un.e membre de la famille ou d'un.e client.e à défaut d'avoir un toit à soi.

⁷ Tiré de *La spirale de l'itinérance au féminin : Pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec*, Regroupement de l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec et le Regroupement des groupes de femmes de la région 03, 2008.

3.1 COMPTER L'INVISIBLE

3.1.1 Le dénombrement de 2015

Le 24 mars 2015, l'Institut universitaire en santé mentale Douglas et le YMCA, mandatés par la Ville de Montréal, effectuent un recensement des personnes en situation d'itinérance à cette date (le premier de deux volets). Aucune donnée n'étant disponible depuis 1998 (Fournier *et al.*, 2001), la nouvelle administration municipale juge impératif de conduire une étude pour avoir un portrait plus précis du nombre de personnes en situation d'itinérance et ainsi pouvoir ajuster en conséquence l'offre de services leur étant destinés. Le dénombrement poursuit deux objectifs conjoints : comptabiliser les personnes dans la rue mais également dans les ressources d'hébergement ou de logement. Ce jour-là, les bénévoles de l'initiative nommée *Je compte Montréal* dénombrent un total de 3 016 personnes⁸. De ce nombre, 24 % sont des femmes, soit près du quart des gens dénombrés. Le nombre de femmes varie de manière significative selon le lieu sondé par le recensement : 54 % des personnes dénombrées en logement transitoire sont des femmes contre 7 % dans la rue. Hormis ces résultats, le dénombrement révèle que la population itinérante féminine est globalement plus jeune que la masculine : on recense notamment beaucoup de jeunes femmes de

trente ans et moins. Ainsi, l'itinérance ne frappe pas « également » les femmes. À l'autre bout du spectre, les femmes autochtones et issues de l'immigration sont aussi surreprésentées⁹ et ces dernières sont les plus fréquemment accompagnées de leurs enfants dans la rue ou d'hébergement en hébergement¹⁰. À l'été 2015, une enquête complémentaire est lancée afin de recueillir des informations plus précises sur les différentes populations en situation d'itinérance, notamment les femmes. L'exercice révèle entre autres que ces dernières expliquent davantage leur situation d'itinérance par des problèmes financiers que les hommes et qu'elles sont plus souvent traitées pour des troubles de santé mentale. En outre, l'étude met en lumière la surreprésentation des membres des communautés LGBTQIA¹¹ dans la population en situation d'itinérance.

⁸ 429 dans la rue; 1 066 dans un refuge; 1 041 dans un logement transitoire; 480 dans un autre lieu.

⁹ Elles constituent 39 % des personnes immigrantes en situation d'itinérance.

¹⁰ Dans une proportion de 22 %.

¹¹ Lesbiennes, gays, bisexuel.les, transgenres, queer, intersexué.es, asexué.es.

L'ITINÉRANCE CHEZ LES FEMMES AUTOCHTONES : LES CICATRICES DE LA COLONISATION

En augmentation fulgurante depuis plusieurs années à l'échelle canadienne, « l'itinérance autochtone » doit être analysée en tenant compte de l'impact actuel et passé de la colonisation des communautés inuites et des Premières Nations. Cette colonisation s'est incarnée à travers différentes stratégies d'acculturation qui ont profondément mis à mal les liens sociaux des communautés, que l'on pense aux écoles résidentielles ou à la surreprésentation actuelle des enfants autochtones dans les Services de protection de la jeunesse (Menzies, 2006). Au chapitre de l'exclusion sociale, les femmes autochtones constituent le groupe de personnes le plus vulnérable au pays selon Amnesty internationale, ayant sept fois plus de risque d'être victimes d'un homicide que les femmes allochtones.

Plusieurs études canadiennes, dont le dénombrement de 2015 à Montréal, montrent que les Autochtones sont significativement surreprésentés parmi la population en situation d'itinérance¹². Si le dénombrement de 2015 établit à 25 % le taux de femmes parmi les Autochtones en situation d'itinérance, d'autres études canadiennes évoquent

des proportions encore plus importantes (Ruttan *et al.*, 2008; Baskin, 2007; Novac *et al.*, 2002). La situation est particulièrement critique pour les femmes inuites, plus nombreuses que leurs consœurs des Premières Nations à vivre dans la rue. De surcroît, les femmes autochtones sont plus susceptibles de dormir directement dans la rue, s'exposant à des risques plus importants de violence (Whitzman, 2006, *in* Patrick, 2014). En outre, les séjours dans la rue des femmes autochtones, particulièrement des femmes inuites, seraient beaucoup plus longs que ceux des hommes (Kishigami, 2008).

Aussi, le sondage de la TGFM (2013) auprès des travailleuses du milieu de l'intervention révèle que les femmes autochtones semblent très peu fréquenter les ressources qui ne leur sont pas spécifiquement destinées. Incidemment, 51 % des travailleuses interrogées lors de ce sondage s'estiment très peu outillées pour intervenir auprès de cette population particulière. Ainsi, de nombreux ponts demeurent à construire pour le milieu.

¹² À titre indicatif, alors que les Autochtones ne représentent que 0,6 % de la population générale montréalaise, ils constituent 10 % de l'échantillon recueilli lors du dénombrement.

Que réclament les femmes autochtones?

Le Réseau urbain de stratégie autochtone (RÉSEAU) est constitué de plusieurs comités bénévoles se penchant sur des enjeux sociaux importants pour les Autochtones. Il s'agit d'un outil de concertation central pour les communautés autochtones de Montréal qui souhaitent réfléchir et agir sur des enjeux les concernant directement. Les personnes consultées par le CM soulignent le manque de services pour les Autochtones – femmes et hommes confondus – et la nécessité d'injecter des fonds suffisants et récurrents pour l'intervention et la coordination de l'intervention. On dresse un portrait alarmant de la situation des femmes autochtones dans les ressources. Plusieurs se sont vu retirer leurs enfants sans se voir offrir des alternatives adaptées à leur culture et à leurs capacités parentales. Quelques femmes autochtones sont également accompagnées de leurs enfants en hébergement d'urgence à Montréal : on réclame des logements permanents destinés à cette population particulière.

En outre, le milieu demande des mesures adaptées à tous les niveaux de l'intervention, entre autres en matière de services policiers. On souhaite que les policiers soient davantage formés pour intervenir auprès des femmes autochtones et que les services de proximité soient assurés par une agente ou un agent d'origine autochtone. Selon les personnes interrogées, les femmes autochtones en situation d'itinérance seront moins réfractaires à chercher de l'aide auprès d'une policière ou d'un policier autochtone. Par ailleurs, on souhaite que le Square Cabot¹³, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, devienne davantage un espace de valorisation de la culture autochtone et qu'on cherche à y inclure encore plus les personnes en situation d'itinérance. On propose l'embauche à long terme d'une personne en soirée pour animer la vie communautaire au Square Cabot, un parc du centre-ville déjà fréquenté par beaucoup d'Autochtones.

¹³ Le Square Cabot est un endroit que les personnes des Premières Nations et les Inuit fréquentent depuis plusieurs années. Il s'agit également d'un des rares espaces de nature dans le centre-ville et se situe à proximité de ressources communautaires qui les accueillent.

3.1.2 L'arbre qui cache la forêt

Cependant, l'initiative *Je compte Montréal* ne fait pas consensus auprès de plusieurs personnes consultées par le Conseil des Montréalaises qui redoutent que l'on sous-estime le nombre de femmes dans le besoin ainsi que le nombre réel de personnes en situation d'itinérance. Par exemple, dans le quartier Côte-des-Neiges, alors que les organismes communautaires ainsi que le SPVM rapportent une augmentation accrue du nombre de personnes en situation d'itinérance, le dénombrement effectué comptabilise seulement six personnes (RAPSIM, 2016).

De plus, le dénombrement ne comptabilise pas les personnes à risque d'itinérance, ces femmes en situation de pauvreté ou ayant des problèmes de consommation qui sont momentanément logées chez une personne de leur entourage. Il ne tient pas compte non plus des femmes victimes de violence conjugale qui ont dû quitter leur logis et demeurent provisoirement dans une maison d'hébergement. Comment donc dénombrer celles qui tentent d'être invisibles? Comment comptabiliser les femmes sans domicile fixe qui passent leurs journées dans les centres commerciaux et les bibliothèques, ou encore qui pratiquent le travail du sexe dans des lieux tenus secrets? Si, comme le maintiennent les chercheurs Echenberg et Jensen (2008), une majorité

de personnes itinérantes ne se trouvent pas en situation d'itinérance « absolue », c'est-à-dire dans la rue à proprement dit, le Conseil des Montréalaises croit que l'Administration municipale doit demeurer extrêmement prudente dans l'extrapolation des chiffres obtenus pour orienter l'allocation de sommes pour la dispensation de services. Le dénombrement effectué ne doit pas devenir un instrument de discrimination systémique à l'égard des femmes en situation d'itinérance. Dans la mesure où ces dernières sont peu visibles, l'allocation des ressources doit se faire selon les besoins exprimés par les organismes du milieu et les femmes concernées.

Atelier de danse contre la violence faite aux femmes à la Dauphinelle



Photo : Christine Bourcier

FEMMES ISSUES DE L'IMMIGRATION ET ITINÉRANCE : PRENDRE RACINE DANS LA RUE

Les résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal dévoilés l'an dernier ont corroboré ce que plusieurs suspectaient : à l'instar des femmes autochtones, les femmes issues de l'immigration sont proportionnellement plus nombreuses parmi la population itinérante générale lorsqu'on les compare aux femmes nées au Québec. Elles représentent 39 % des personnes immigrantes en situation d'itinérance, qui elles-mêmes constituent 16 % de la population itinérante générale. De surcroît, le dénombrement a révélé qu'elles sont généralement plus jeunes et plus susceptibles d'être accompagnées de leurs enfants. En outre, la violence conjugale et d'autres formes d'agressions sont souvent au premier rang des facteurs qui poussent ces femmes à la rue, des facteurs amplifiés par l'isolement des femmes et leur méconnaissance du système d'immigration et de la santé et des services sociaux.

Sur le terrain, les intervenantes rencontrées ont parlé d'une arrivée massive de femmes issues de l'immigration dans leurs ressources, particulièrement dans le quartier Côte-des-Neiges, un lieu important de résidence des personnes nouvellement arrivées. Malgré leur volonté à leur venir en aide, les travailleuses n'ont pas toujours le temps ni les

outils nécessaires pour bien accompagner ces femmes, parfois sans statut, réfugiées ou en attente de recevoir leur résidence permanente, peinant à naviguer dans un système complexe alors qu'elles ne parlent souvent pas le français ou l'anglais. Pour les intervenantes rencontrées, il est primordial d'accueillir les femmes dans leur langue maternelle : une saine communication est à la base du rapport de confiance à construire. Pour cela, les travailleuses doivent être formées et avoir accès à davantage de fonds, par exemple pour des services d'interprétariat.

Possédant un très petit réseau social et souvent n'en ayant pas du tout dans leur nouvelle terre d'accueil, les femmes immigrantes en situation d'itinérance peuvent rapidement plonger dans une situation critique. C'est pour cette raison que les ressources plaident pour une réponse rapide à leurs besoins, par le biais d'interventions concertées. On insiste également pour qu'une veille soit instaurée pour s'assurer que les nouvelles venues, par exemple les réfugiées syriennes, ne tombent pas dans l'extrême précarité. De nouvelles ressources financières doivent être allouées rapidement afin que ces femmes soient accompagnées et qu'elles évitent de prendre racine... dans la rue.

3.2 SUR LE TERRAIN

3.2.1 Des organismes et des femmes à bout de souffle

EN UN CLIN D'ŒIL

- > Femmes en situation d'itinérance présentant des problèmes de santé mentale de plus en plus lourds
- > Système incapable d'offrir une prise en charge psychologique ou psychiatrique de femmes en situation de vulnérabilité : pression accrue sur les ressources
- > Intervenantes surmenées, ne se sentent pas entendues par les gouvernements
- > Travailleuses souffrant de plus en plus de troubles de santé mentale liés à leur travail
- > Pauvreté et aide sociale : facteur majeur d'arrivée à la rue pour les femmes, notamment les aînées
- > Engorgement des ressources dû au manque de logements sociaux

Afin de prendre le pouls du terrain, le Conseil des Montréalaises est allé à la rencontre de celles qui travaillent aux côtés des femmes à risque ou en situation d'itinérance. Dans le cadre d'échanges informels, les intervenantes des organismes et des centres de femmes rencontrées ont dépeint un milieu en mal de reconnaissance et d'appui financier, porté à bout de bras par des intervenantes surmenées et fatiguées de sonner l'alarme. En effet, depuis les dix dernières années, les ressources d'hébergement pour femmes sont fréquemment en situation de débordement¹⁴ et font face à une itinérance dont le portrait se complexifie, se durcit. En 2013, un sondage de la Table des groupes de femmes de Montréal révélait que 93,3 % des organismes avaient été contraints de refuser des femmes par manque de place. Par ailleurs, 76 % des répondantes à cette étude notaient une

santé mentale dans leurs ressources respectives, tandis que 64 % affirmaient que les femmes aînées recouraient davantage à leurs services.

Ainsi, donc, les politiques néolibérales et l'effritement du filet social ont eu raison de plusieurs femmes en situation de pauvreté qui réussissaient autrefois à maintenir un niveau de vie minimal : elles ont désormais recours aux ressources d'hébergement, aux côtés d'autres femmes abandonnées par le système qui souffrent de problèmes de santé mentale ou de dépendances. À ce chapitre, les intervenantes rapportent des situations plus lourdes qu'autrefois, notamment à cause de la nature des drogues en circulation, beaucoup plus fortes et dommageables pour la santé physique et mentale des femmes qu'auparavant. Certaines situations critiques de femmes souffrant de troubles mentaux graves poussent

¹⁴ À titre d'exemple, selon l'organisme Le Chaînon, en 2015, seulement 2,5 % des demandes d'hébergement qui lui ont été faites ont reçu une réponse positive.

parfois les travailleuses à devoir interdire l'accès aux ressources par crainte de violences ou à devoir faire appel à UPS-Justice¹⁵ pour éviter la judiciarisation. Les intervenantes estiment qu'il est impératif d'améliorer significativement les services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux pour répondre aux besoins pressants des femmes quant à la santé psychologique et mentale.

L'aggravation des situations vécues par les femmes en situation de vulnérabilité a des échos également dans les centres de femmes, qui doivent composer avec la présence de nouvelles participantes : de plus en plus de femmes arrivent le ventre vide, demandent à se laver, à dormir, expriment d'autres besoins de base à combler. Par exemple, les petits biscuits durs servis habituellement aux femmes d'un centre ont dû être remplacés par des barres tendres molles car les nouvelles venues ont souvent une piètre dentition. Dans un autre centre, une boîte à seringues souillées a été installée pour la sécurité de toutes. Ainsi, certains centres de femmes situés dans des secteurs névralgiques deviennent des lieux de répit pour les femmes en situation de vulnérabilité qu'ils accueillent au meilleur de leurs capacités, et ce, bien que cela ne s'inscrive pas dans leur mission. Pour cela, ils ne bénéficient d'aucune ressource additionnelle.

Les travailleuses dénoncent l'arrivée de plus en plus massive de femmes âgées pauvres, dont certaines se retrouvent à la rue après une hospitalisation ou

à la suite du décès de leur conjoint.e. Pour trop de femmes, âgées ou non, le montant versé d'aide sociale ou de solidarité sociale n'est plus suffisant pour louer un logement et s'alimenter. Rappelons qu'une femme sans contrainte à l'emploi reçoit un chèque d'aide sociale de 623 \$ par mois. L'incapacité à avoir accès à un logement décent, salubre et sécuritaire pour les femmes est décrite par les travailleuses comme un facteur précipitant de nombreuses femmes à la rue ou les empêchant d'en sortir. Augmentation du prix du loyer, punaises de lit, agressions sexuelles par le propriétaire sont autant de problèmes auxquels les femmes font face. Si le logement social avec soutien communautaire est une solution durable, les places se font trop rares et il est urgent de remédier à la situation. Trop souvent, les femmes dans les ressources d'hébergement ou de logement transitoire ne sont pas en mesure d'obtenir un logement social permanent faute de place. Cette situation participe à l'engorgement des ressources, qui peinent à accueillir d'autres femmes nouvellement en situation d'itinérance. En outre, les travailleuses soulignent l'importance du soutien communautaire pour les femmes à risque ou en situation d'itinérance, une condition pour la stabilité résidentielle, selon elles. De l'avis des intervenantes, de nombreuses femmes auront toujours besoin de soutien communautaire pour assurer leur stabilité résidentielle; un tel soutien doit cesser d'être principalement envisagé comme « temporaire » par le gouvernement.

¹⁵ L'organisme se décrit comme un service conseil professionnel pour assister la Cour dans l'orientation clinique et légale des personnes accusées chez qui l'on soupçonne un problème de santé mentale.

De plus, de nombreuses femmes qui fréquentent les organismes sont mères, ayant conservé ou perdu la garde de leurs enfants. Ceci implique qu'elles entretiennent avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) des relations parfois complexes qui nécessitent de l'accompagnement centré sur le développement du pouvoir d'agir de la femme, de la mère. En outre, peu de ressources sont disponibles pour les femmes en situation d'itinérance avec enfants, dont les situations critiques sont amplifiées par la crainte de se voir retirer la garde de leurs enfants. Les femmes issues de l'immigration sont particulièrement vulnérables à ce propos car elles ne bénéficient pas d'un réseau social étendu.

Selon les intervenantes, les femmes qui utilisent les ressources ont tendance à ne pas se considérer itinérantes, bien qu'elles soient sans domicile fixe. En effet, leurs stratégies de survie se déploient souvent à l'abri des regards et hors de la rue : les travailleuses rapportent que les pratiques de *couchsurfing* ou d'échanges de services sexuels pour dormir à l'abri sont monnaie courante, voire en augmentation.

Si les intervenantes saluent l'instauration d'une halte-chaleur pour s'abriter par grands froids dans le centre-ville, elles déplorent que le personnel du service 311 ne soit pas à même de les informer de l'ouverture ou non de la halte. De plus, les travailleuses soulignent le caractère peu sécuritaire pour les femmes de telles installations, qu'elles préfèrent souvent ne pas fréquenter pour ne pas s'exposer aux violences d'hommes intoxiqués.

Toute l'année, et de façon plus intense en période hivernale, les places en hébergement sont insuffisantes. Dans certaines ressources, on ajoute des matelas sur le sol pour accueillir plus de femmes. Or, quand on sait que les femmes en situation de vulnérabilité manifestent des besoins d'intimité

plus grands que les hommes, on peut penser que certaines femmes, après avoir essuyé de nombreux refus faute de place, optent pour des alternatives moins sécuritaires. De surcroît, les bailleurs de fonds qui soutiennent les organismes œuvrant auprès des femmes en situation d'itinérance auraient intérêt, tout en s'intéressant au taux d'occupation de certaines ressources, à tenir compte du nombre de refus¹⁶. Quand une femme dans le besoin se voit refuser l'accès à cinq ressources l'une après l'autre, il est fort possible que ces refus aient une incidence sur sa trajectoire.

Les personnes consultées ne sont pas inquiètes que pour les femmes de la rue. Dans les ressources, les intervenantes sont épuisées et souffrent de plus en plus de problèmes de santé mentale liés à leur travail. À l'instar des femmes en situation d'itinérance, les travailleuses ont l'impression que leurs actions sont invisibles aux gouvernements. Alors qu'on leur offre des formations pour comprendre l'itinérance, elles demandent plutôt du soutien clinique pour appuyer leur pratique.

Les défis demeurent donc immenses pour celles qui viennent en aide aux femmes en situation de vulnérabilité. Si la Ville de Montréal n'a que des pouvoirs partiels en matière d'itinérance, les femmes rencontrées espèrent que cette dernière continuera d'agir comme une alliée des organismes en portant les demandes du milieu aux paliers provincial et fédéral. De surcroît, les intervenantes souhaitent que la Ville agisse sur ce qu'elle contrôle et peut changer : on demande par exemple une tarification sociale pour faciliter le transport des personnes à faible revenu, dont les femmes et les hommes en situation de vulnérabilité et, surtout, une stratégie d'inclusion obligatoire de logements abordables dans de nouveaux projets, qui permette de créer beaucoup plus de logement social.

¹⁶ Si le nombre de refus n'est pas un indicateur à utiliser isolément car la même demanderesse pourrait être comptabilisée plusieurs fois par différentes ressources, il importe tout de même d'en tenir compte.

3.2.2 Ce qu'en disent les femmes directement concernées

EN UN CLIN D'ŒIL

- > Expertise des femmes de la rue : incontournable et n'est pas prise en compte dans l'élaboration de programmes et de politiques qui les concernent
- > Conditions de vie des femmes : extrêmement dures et marquées par la violence
- > Besoin des femmes d'être accueillies « comme elles sont » et d'assouplir les codes de vie des ressources
- > Difficulté à pratiquer le travail du sexe tout en fréquentant une ressource
- > Femmes connaissent peu les ressources à leur disposition
- > Victimes de discrimination, de harcèlement et d'abus de la part de policiers

Les personnes que nous avons rencontrées au cours de cet exercice ont dressé un portrait extrêmement dur des conditions de vie des femmes qui doivent survivre dans la rue. Il était essentiel pour le Conseil des Montréalaises de sonder l'expérience et l'expertise des femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance. Dans le cadre de cette démarche, les expériences partagées par les femmes à risque ou en situation d'itinérance ont un dénominateur commun : la violence. Violence conjugale avant ou dans la rue, violence d'un système qui crée des inégalités et offre peu de voies de sortie aux femmes de la rue, violence que l'on fuit parfois en développant un trouble de toxicomanie ou de santé mentale. Les femmes rencontrées ont évoqué l'importance pour elles d'être accueillies par les organismes d'aide, telles qu'elles sont, selon leurs capacités, leurs dépendances, leurs stratégies de survie. Pour certaines d'entre elles, les codes de vie stricts de certaines ressources témoignent des attentes démesurées du système à leur égard et rendent la sortie de la rue plus difficile. La conciliation ardue du travail du sexe avec l'hébergement et ses codes de vie à respecter demeure un enjeu important pour les femmes en situation de grande précarité. De manière générale, les femmes semblent peu au fait des ressources à leur disposition.

Leurs récits sont aussi marqués par des abus divers de la part des corps policiers, notamment de harcèlement prenant la forme de judiciarisation; les femmes disent avoir reçu des contraventions pour avoir « craché par terre », « jeté de la cendre par terre », « avoir traversé en diagonale dans une ruelle », entres autres. Certaines racontent se faire fouiller fréquemment leur sac à main

et s'y faire prendre de l'argent ou casser leur pipe à crack. Peu importe le secteur, elles demeurent victimes de quolibets méprisants de la part des policiers et de la population en général. « Fais-tu du 2 pour 1? », aurait récemment demandé un policier à une des femmes interrogées pratiquant le travail du sexe.

Ces femmes ont partagé avec le CM certaines idées pour améliorer les conditions de vie des femmes en situation d'itinérance que nous avons tenté d'intégrer aux recommandations générales figurant en fin d'avis.

Ainsi, les femmes rencontrées ayant vécu une situation d'itinérance souhaitent que la Ville de Montréal :

- > développe et offre une meilleure formation aux policières et aux policiers afin d'encourager l'ouverture et de réduire la répression des femmes en situation d'itinérance, entre autres des travailleuses du sexe;
- > reconnaisse le besoin d'un centre de jour pour les femmes à risque ou en situation d'itinérance dans l'est de Montréal;
- > facilite l'hygiène des femmes en mettant à leur disposition des douches non mixtes et sécuritaires ainsi que des toilettes publiques dans les parcs;
- > facilite l'accès au transport en commun des femmes en situation de grande pauvreté, notamment en incitant la Société de transport de Montréal (STM) à offrir des billets gratuitement aux organismes qui travaillent auprès des personnes en situation de vulnérabilité;
- > favorise l'accès à des événements culturels pour les femmes à faible revenu et élabore des activités culturelles gratuites ou à très faible coût.

Une création du comité journal dans une des maisons du Réseau habitation femmes



Photo : Christine Bourcier

L'INTERVENTION FÉMINISTE AUPRÈS DES FEMMES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

Depuis des dizaines d'années, l'intervention féministe est une stratégie prisée par de nombreuses ressources montréalaises qui travaillent auprès des femmes à risque ou en situation d'itinérance. Selon ces ressources, il s'agit d'une réponse adaptée aux besoins de femmes confrontées à de multiples exclusions et qui permet d'aborder la marginalité dans toute sa complexité. De manière générale, l'intervention féministe propose de remettre en question les rapports de pouvoir qui traversent l'intervention en valorisant des rapports égaux où l'intervenante met de l'avant ce qu'elle partage avec la destinataire de l'intervention : son statut et son expérience de femme. Ce type d'intervention s'est particulièrement développé dans le champ de l'intervention en violence conjugale : les maisons d'hébergement pour femmes du Québec préconisent toutes cette approche, en y apportant chacune ses couleurs. Quatre principes guideraient la pratique de l'intervention féministe [Corbeil et Marchand, 2007] :

- > reconnaître l'influence des structures et des institutions sociales dans la vie des femmes, ou « le privé est politique ¹⁷ »;
- > se centrer sur le potentiel des femmes et reconnaître la valeur de leur expérience;
- > favoriser des rapports égaux entre l'intervenante et la femme;
- > s'engager à devenir un moteur de changement social.

Depuis les quinze dernières années, l'intervention féministe auprès des femmes marginalisées s'est grandement développée autour du concept d'intersectionnalité, lequel permet de tenir compte des différentes oppressions que peut subir une femme selon les catégories structurantes de l'identité racisée, du genre, de la classe, etc. L'intervention féministe dite « intersectionnelle » laisse donc aux femmes marginalisées la possibilité de discerner les oppressions qu'elles subissent, là où l'intervention féministe plus « traditionnelle » est critiquée pour sa tendance à hiérarchiser les oppressions et rendre difficile la prise en compte de récits alternatifs. À titre d'exemple, l'intervention féministe intersectionnelle peut être un outil de choix pour permettre aux femmes immigrantes d'exprimer elles-mêmes les violences et les discriminations qu'elles subissent afin de développer avec elles des stratégies appropriées de rétablissement et d'action sociale.

¹⁷ Ce principe sous-entend que les rapports de pouvoir dans la sphère domestique constituent des rapports de domination au même titre que ceux qui traversent la vie publique, voire que la sphère domestique constitue le lieu privilégié d'expression d'un système de domination favorisant la subordination des femmes.



4

RECOMMANDATIONS

Le Conseil des Montréalaises soumet à la Ville de Montréal ainsi qu'au protecteur des personnes itinérantes plusieurs recommandations abordant des enjeux majeurs qui affectent les conditions de vie des femmes à risque ou en situation d'itinérance. Tout en respectant les champs de compétence de l'Administration municipale, les membres du CM croient qu'elle peut adopter des orientations et faire des actions structurantes pour trouver des solutions concrètes et réalistes de lutte contre l'itinérance et la pauvreté, et soutenir les femmes se retrouvant à la rue et les organismes qui les accueillent.

ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

- 1** Que la Ville de Montréal intègre systématiquement une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) en matière d'itinérance.
 - 1.1** Que la Ville de Montréal adopte des orientations et des mesures qui en tiendront compte dans son prochain plan d'action en itinérance, en concertation avec les partenaires et en cohérence avec les démarches en cours au niveau régional (mise en place d'un plan d'action sur l'itinérance des femmes dans le cadre du Plan d'action intersectoriel en itinérance 2015-2020, recherche du Secrétariat à la condition féminine, etc.)

Le Conseil recommande à la Ville de Montréal et son protecteur des personnes itinérantes de :

- 1.2** Renforcer les capacités en ADS+ des actrices et des acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance.
 - 1.2.1** Développer et dispenser une formation destinée aux ressources mixtes¹⁸ communautaires pour introduire l'ADS+.
 - 1.2.2** Développer une formation adaptée aux employé.es de la Ville de Montréal (corps policier, cols bleus, etc.) ainsi qu'aux élu.es municipaux.
- 1.3** Considérer les réserves exprimées par les organismes intervenant avec les femmes à risque ou en situation d'itinérance lors du dénombrement et s'assurer de tenir compte de l'itinérance cachée dans les réponses publiques apportées à la lutte contre l'itinérance et dans le choix de l'allocation des ressources.

LUTTE À LA PAUVRETÉ DES FEMMES

- 2** Que la Ville de Montréal mette en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser l'accès à un revenu décent pour les femmes afin qu'elles subviennent à leurs besoins fondamentaux (logement, alimentation, soins de santé, transport, etc.). Pour ce faire, qu'elle assume un rôle de représentation actif en cette matière auprès du gouvernement du Québec.

¹⁸ Par ressources mixtes, nous entendons des organismes qui accueillent des femmes et des hommes. (logement, alimentation, soins de santé, transport, etc.). Pour ce faire, qu'elle assume un rôle de représentation actif en cette matière auprès du gouvernement du Québec.

Le logement social avec soutien communautaire assure un toit sécuritaire, de qualité et abordable



LOGEMENT

- 3** Améliorer l'accès à un logement pour les femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
- 3.1** Que la Ville de Montréal mette en œuvre les moyens nécessaires pour bonifier l'offre de logements sociaux avec soutien communautaire.
- 3.1.1** Recommandation tirée de l'avis de 2008
- Que la Ville de Montréal s'assure que les unités construites répondent aux besoins des femmes :
- 1 que les unités soient de taille raisonnable (450 pieds carrés minimum), de type 2 1/2 et 3 1/2;
 - 2 qu'elles soient sécuritaires et prioritairement non-mixtes;
 - 3 qu'elles soient situées à proximité des services de première nécessité et du transport en commun;
 - 4 qu'elles soient meublées et que les femmes y aient accès à un « kit de départ » pour combler leurs besoins de base (vaisselle, serviettes de bain, effets personnels pour elles et les enfants qui les accompagnent, etc.);
 - 5 que les logements priorités soient permanents, de manière à favoriser la stabilité résidentielle des femmes.
- 3.1.2** Que la Ville de Montréal agisse comme chef de file auprès des paliers fédéral et provincial pour valoriser un éventail de solutions en logement, transitoire et permanent, sans cantonner sa seule action dans l'approche « Logement d'abord ».
- 3.1.3** Que la Ville de Montréal continue ses représentations afin d'assurer la consolidation et la pérennisation du financement du soutien communautaire en logement social.
- 3.1.4** Que la Ville de Montréal rende obligatoire l'inclusion par les promoteurs immobiliers de logement social ou abordable dans toutes les nouvelles constructions de plus de 100 logements.
- 3.1.4.1** Que la Ville de Montréal prenne les mesures nécessaires afin que les promoteurs ne puissent pas contourner la stratégie d'inclusion en :
- 1 abaissant le nombre minimal de logements requis dans les projets immobiliers de façon à éviter un fractionnement des projets;
 - 2 refusant d'octroyer aux promoteurs la possibilité de « monnayer » la stratégie d'inclusion, par exemple par le dépôt d'argent dans un fonds prévu à cet effet, de manière à s'assurer d'une mixité sociale dans tous les quartiers de Montréal.
- 3.1.4.2** Jusqu'à ce que l'inclusion devienne obligatoire, que la Ville de Montréal continue d'inciter les arrondissements à appliquer la stratégie d'inclusion dans la réalisation de projets sur leur territoire.
- 3.1.5** Que la Ville de Montréal crée une réserve de terrains et de bâtiments vacants afin que des organismes puissent développer des projets de logement et d'hébergement communautaires.

- 3.2** Que la Ville de Montréal favorise la protection des femmes locataires sur le marché privé, particulièrement celles en situation de vulnérabilité, notamment face aux situations de harcèlement ou d'agressions sexuelles.
- 3.2.1** Que la Ville de Montréal appuie les démarches pour l'instauration d'un registre des baux visant à contrer la hausse excessive des loyers sur le marché privé et à protéger les femmes locataires, particulièrement celles à faible revenu.
- 3.2.2** Que la Ville de Montréal fasse pression pour un meilleur accès à la Régie du logement par les locataires, entre autres dans les cas d'insalubrité des logements, particulièrement quand des enfants sont concernés.
- 3.2.3** Que la Ville de Montréal améliore sa rapidité d'action en matière d'inspection en santé et salubrité, que des délais d'action soient imposés aux propriétaires et que les amendes prévues dans le *Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017* soient appliquées de manière systématique.

FINANCEMENT

- 4** Que la Ville de Montréal réclame activement une part de financement adéquate pour Montréal dans les programmes sociaux et les budgets touchant à la prévention de l'itinérance auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral.
- 4.1** Que la Ville de Montréal appuie l'augmentation et la récurrence du financement de la mission et des services de ressources d'hébergement et de logement diversifiées ainsi que des centres de femmes et des centres de jour qui viennent en aide aux femmes à risque ou en situation d'itinérance. Pour ce faire, qu'elle assume un rôle de représentation actif en cette matière auprès du gouvernement du Québec.
- 4.2** Que la Ville de Montréal diversifie ses programmes de subvention pour soutenir une variété de projets de lutte à l'itinérance des femmes.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE

- 5** Que la Ville de Montréal améliore l'accès à des installations sécuritaires et non-mixtes pour les femmes à risque ou en situation d'itinérance et qu'elle favorise leur mobilité.
- 5.1** Que la Ville de Montréal construise des toilettes publiques gratuites dans les parcs.
- 5.2** Que la Ville de Montréal finance l'acquisition par les ressources de laveuses, de sècheuses, de matériel d'hygiène et la construction de douches.
- 5.3** Que la Ville de Montréal continue son implication dans l'implantation de sites d'injection supervisée (SIS).
- 5.4** Que la Ville de Montréal améliore l'ensemble du dispositif hivernal d'urgence, notamment en s'assurant de l'instauration à long terme de places supplémentaires d'hébergement et d'une meilleure communication des services et des ressources disponibles (à travers le service 311), notamment de l'ouverture de la halte-chaleur par grands froids.
- 5.5** Que la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) facilitent le déplacement des femmes à risque ou en situation d'itinérance en instaurant une tarification sociale qui permette une modulation des tarifs en fonction des revenus des femmes. En attendant l'instauration de cette tarification, que la STM s'engage à faire don de titres de transport aux organismes venant en aide aux femmes en situation de vulnérabilité.
- 5.6** Que la STM sensibilise tous ses agent.es de sécurité aux réalités vécues par les femmes de la rue, notamment les menaces plus grandes à leur sécurité.

Atelier de jardinage avec des jeunes femmes, à Passages



JUDICIARISATION

- 6** Que la Ville de Montréal, avec le soutien du protecteur des personnes en situation d'itinérance, mette fin à la judiciarisation des femmes en situation d'itinérance; qu'elle leur assure un meilleur accès à la justice, notamment par le biais des programmes existants, valorise leur utilisation et fournisse l'accompagnement communautaire nécessaire.
- 6.1** Que la STM s'engage à réduire la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à l'intérieur de ses installations.

SOUTIEN DES FEMMES AUTOCHTONES

- 7** Que la Ville de Montréal et le SPVM améliorent leurs relations avec les membres des Premières Nations et les Inuit.
- 7.1** Que le SPVM crée un poste de conseillère ou conseiller autochtone en développement communautaire.
- 7.2** Que le SPVM favorise l'intervention de policières et de policiers autochtones auprès des femmes autochtones en situation d'itinérance.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEUSES DU SEXE

- 8** Que la Ville de Montréal renouvelle le *Plan d'action directeur sur la prostitution et la traite de personnes à des fins sexuelles 2014-2016* du SPVM en prenant en compte la situation particulière des femmes en situation d'itinérance et en prévoyant des actions pour améliorer la relation des policières et des policiers avec les travailleuses du sexe, tout en favorisant la cohabitation dans les quartiers où elles se trouvent.
- 8.1** Améliorer la formation des policières et des policiers en matière de pratiques adaptées à l'égard des femmes en situation d'itinérance et des travailleuses du sexe; valoriser auprès du corps policier des alternatives à la répression et à la judiciarisation, comme la réduction des méfaits ou l'accompagnement vers des services.
- 8.2** Consolider l'offre de services de proximité en matière de toxicomanie destinés aux travailleuses du sexe, entre autres le travail de rue, dans les quartiers où elles se trouvent.
- 8.3** Favoriser la cohésion sociale dans les quartiers où se trouvent les travailleuses du sexe en valorisant des initiatives citoyennes visant un meilleur vivre-ensemble et la déconstruction des préjugés.
- 8.4** Afin d'assurer une meilleure sécurité des travailleuses du sexe, instaurer un processus formel de traitement des plaintes, faciliter l'identification des clients violents, fournir un accompagnement communautaire dans le processus de dénonciation des abus, qu'ils soient perpétrés par des clients ou des policiers.
- 8.5** Favoriser le financement des organismes communautaires qui œuvrent auprès des travailleuses du sexe et des femmes en situation de prostitution.

5

CONCLUSION

Le Conseil des Montréalaises, à l'instar d'autres instances consultatives, rencontre le défi de suivre l'évolution des enjeux sur lesquels il dépose des recommandations auprès des élu.es de la Ville de Montréal. Ayant déposé un avis en 2008, le CM a souhaité mesurer le chemin parcouru, les obstacles toujours présents pour les femmes à risque ou en situation d'itinérance et pour les organismes qui les accompagnent. La démarche et les rencontres réalisées depuis 2015 ont permis d'entendre les préoccupations et les réalités des femmes ayant vécu des situations d'itinérance et des travailleuses des organismes. Leurs témoignages et leurs analyses ont alimenté les réflexions et l'analyse des membres du CM et permis de poser un regard féministe et très concret sur l'itinérance vécue par les femmes à Montréal. Les membres du CM souhaitent que cet avis éclaire des facettes de l'itinérance féminine laissées souvent dans l'ombre. Alors que la Ville de Montréal entreprend l'élaboration de son futur plan d'action en itinérance, elles soumettent un ensemble de recommandations et invitent la Ville à poser des actions structurantes qui soutiendront réellement les femmes et les organismes qui œuvrent auprès d'elles.



BIBLIOGRAPHIE

- AMISTANI, C. (2005). « Femmes sans domicile et institutions; une visibilité ambiguë », *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, Paris : Presses Universitaires de France, 39-50.
- BASKIN, C. (2007). « Aboriginal Youth Talk about Structural Determinants as the Causes of their Homelessness », *First Peoples Child and Family Review*, vol 3, no 3, p.31.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2008). *Un toit pour toutes : une réponse à adapter!*, mémoire présenté à la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu devie sur l'étude publique *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées*, Ville de Montréal.
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTRÉALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CM_itinerance_2008.pdf]
- CORBEIL, C. , ET I. MARCHAND (2007). *L'intervention féministe intersectionnelle : un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées*, Montréal : Alliance des recherches IREF/Relais-Femmes,
[https://unites.uqam.ca/arir/pdf/interventionfeminineintersectionnelle_marchand_corbeil.pdf].
- CORRIVEAU, J., « Les ressources pour femmes itinérantes sont insuffisantes », *Le Devoir*, le 6 décembre 2014,
[<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/426019/les-ressources-pour-femmes-itinerantes-sont-insuffisantes>].
- DESJARDINS, G. (2015). *Un lieu à soi : une voie pour contrer la vulnérabilité et l'itinérance des femmes*, Mémoire (M.A.), Université du Québec à Montréal, [<http://www.archipel.uqam.ca/7300/1/M13721.pdf>].
- DESSUREAULT, G. (2015). *Onze femmes inuit à Montréal : comprendre leur expérience d'itinérance et de sortie de rue*, Mémoire (M.A.), Université de Montréal,
[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/12533/Dessureault_Genevieve_2015_memoire.pdf?sequence=2].
- ECHENBERG, H., ET H. JENSEN (2012). *L'itinérance au Canada : définitions et recensements*, Bibliothèque du Parlement,
[<http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/ResearchPublications/prb0830-f.pdf>].
- FOURNIER, L., M. OSTOJ, S. CHEVALIER, R. COURTEMANCHE ET N. PLANTE (2001). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 23, 116.
- GOVERNEMENT DU CANADA (2015). *Faits saillants de l'étude nationale sur les refuges 2005-2014*, Emploi et développement social Canada, [http://www.edsc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri/rapports/etude_refuges_2014.shtml].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2009). *Pour leur redonner... un avenir : Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2009/09-846-01.pdf>].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2014). *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance*, [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2014). *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance : Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*, [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2015). *Agir ensemble, créer des solutions durables : Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal (2015-2020)*, Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal,
[http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_assmpublications/Plan_d_action_regional_itinerance_MTL_2015-2020_FINAL_01.pdf].

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015). *Structure de coordination intersectorielle en itinérance de la région de Montréal*, Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, [<http://www.rapsim.org/docs/Structure%20coordination%20itin%C3%A9rance%20mtl%202015.pdf>].
- KISHIGAMI, N. (2008). « Homeless Inuit in Montreal », *Études/Inuit/Studies*, 73-90, [<https://www.erudit.org/revue/etudinit/2008/v32/n1/029820ar.html?vue=biblio>].
- LABERGE, D., D. MORIN ET S. ROY (2000). « L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociétales », *L'errance urbaine*, 83-99.
- LATIMER, E., J. MCGREGOR, M. URB ET C. MÉTHOT (2015). *Je compte MTL 2015 : Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*, Institut universitaire en santé mentale Douglas, YCMA et Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_DENOMBREMENT_ITINERANCE_102015.PDF].
- LATIMER, E., C. MÉTHOT ET C. ZHIRONG (2016). *Je compte MTL 2015 : Enquête complémentaire sur les personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 août 2015*, Institut universitaire en santé mentale Douglas, YWCA et Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/rapport_enquete_complementaire_final_rev2.pdf].
- LÉVESQUE, C., É. CLOUTIER ET A.-M. TURCOTTE (2013). *Caractéristiques et particularités de la condition itinérante chez les personnes autochtones : mieux comprendre pour mieux agir*, INRS, [<http://www.reseaudialog.ca/Docs/ConditionItinranteAutochtoneMai2013.pdf>].
- LEWIS, C. (2016). *L'itinérance des femmes à Montréal – Les concepts et les approches*, Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, [<http://www.mmfim.ca/litinerance-des-femmes-a-montreal-les-concepts-et-les-approches>].
- MENZIES, P. (2006). « Intergenerational Trauma and Homeless Aboriginal Men », *Canadian Review of Social Policy*, (58), 1-24.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2014). *L'itinérance au Québec – Premier portrait*, [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf>].
- NOVAC, S., SERGE, L., EBERLE, M., & BROWN, J. (2002). *On Her Own: Young Women and Homelessness in Canada*. Ottawa: Canadian Housing and Renewal Association. Retrieved from: <http://publications.gc.ca/collections/Collection/SW21-91-2002E.pdf>
- PATRICK, C. (2014). *Aboriginal Homelessness in Canada: A Literature Review*, Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press.
- REGROUPEMENT DE L'AIDE AUX ITINÉRANTS ET ITINÉRANTES DE QUÉBEC ET REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION 03 (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : Pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec*, sous la supervision scientifique de Lucie Gélneau, Québec, [<http://raiiq.org/raiiq/images/recherches/La%20spirale%20de%20l'itin%C3%A9rance%20au%20f%C3%A9minin.pdf>].

- RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (2016). *L'itinérance à Montréal : Au-delà des chiffres*, [<http://rapsim.org/docs/Itin%C3%A9rance%20%C3%A0%20Montr%C3%A9al-version%20pdf.pdf>].
- ROBERGE-REMIGI, G. (2016). *La signification du chez-soi pour les femmes sans-abri : vers une théorisation ancrée du quotidien*, Mémoire (M.A.), Université du Québec à Montréal, [<http://www.archipel.uqam.ca/8680/1/M14344.pdf>].
- RUTTAN, L., LABOUCANE-BENSON, P., & MUNRO, B. (2008). «A story I never heard before»: Aboriginal young women, homelessness, and restoring connections », *Pimatisiwin: A journal of aboriginal and indigenous community health*, 6(3), 31-54.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. ADS, [en ligne], [<http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=29>].
- SPVM (2011). Des valeurs partagées, un intérêt mutuel : *Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014)*, Ville de Montréal, [https://www.spvm.qc.ca/upload/documentations/Plan_strategique_LOREZ.pdf].
- TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL (2012). *Mieux voir pour mieux agir : Non à l'itinérance des femmes*, Actes du forum des 20 et 21 mars 2012, [<http://www.tgfm.org/files/actes-du-forum-sur-itinerance-des-femmes.pdf>].
- TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL (2015). *L'itinérance des femmes, vers un meilleur partage des connaissances et des pratiques. Résultats du sondage auprès des groupes de femmes et des groupes communautaires travaillant auprès des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans la région montréalaise*, [<http://www.tgfm.org/files/itinerance-des-femmes-2015.pdf>].
- VILLE DE MONTRÉAL (2007). *Projet de plan d'action intersectoriel en itinérance (2007-2012)*, Comité de liaison en itinérance de Montréal, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/2007-05-15_Plan_daction_itinerance.pdf].
- VILLE DE MONTRÉAL (2008). *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées*, mémoire déposé à la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, Ville de Montréal, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULTATION_20080410.PDF].
- VILLE DE MONTRÉAL (2008). *Le leadership du gouvernement du Québec dans la lutte contre l'itinérance : une nécessité*, mémoire présenté lors de la consultation sur l'itinérance menée par la Commission des Affaires sociales, Ville de Montréal, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/3734133.pdf].
- VILLE DE MONTRÉAL (2010). *Agir résolument pour contrer l'itinérance : Plan d'action ciblé en itinérance*, [<http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P66/4i2.pdf>].
- VILLE DE MONTRÉAL (2014). *Parce que la rue est une impasse : Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017*, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/plan_action_itinerance_v3.pdf].
- VILLE DE MONTRÉAL (2016). *Comptabilisation des unités effectuée au premier trimestre 2016, Document de travail*, Direction de l'habitation de la Ville de Montréal.

ANNEXE I : CHRONOLOGIE

- 2004** Création du Conseil des Montréalaises
- 2008** Consultation publique de la Ville de Montréal sur la question de l'itinérance et dépôt du mémoire *Un toit pour toutes : une réponse à adapter!* par le Conseil des Montréalaises
- 2008** Présentation du portrait *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées* à la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie
- 2008** Consultation sur l'itinérance menée par la Commission des affaires sociales et dépôt par la Ville de Montréal du mémoire *Le leadership du gouvernement du Québec dans la lutte contre l'itinérance : une nécessité*
- 2009** Adoption par le gouvernement du Québec de son *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 : Pour leur redonner un avenir*
- 2010** Lancement par la Ville de Montréal de son premier Plan d'action ciblé en itinérance 2010-2013 : *Agir résolument pour contrer l'itinérance*
- 2011** Début de la collaboration comme partenaire du Conseil des Montréalaises à la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) sur la question de l'itinérance
- 2012** Forum *Mieux voir pour mieux agir : non à l'itinérance des femmes*, organisé par la TGFM
- 2014** Adoption par le gouvernement du Québec de la politique en itinérance *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*
- 2014** Lancement par la Ville de Montréal de son deuxième plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 : *Parce que la rue est une impasse*
- 2014** *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 : Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*
- 2014** Publication du premier portrait national sur l'itinérance par le gouvernement du Québec
- 2015** Lancement du *Plan d'action intersectoriel (2015-2020) en itinérance de la région de Montréal : Agir ensemble, créer des solutions durables*
- 2015** Initiative *Je compte Montréal* : dénombrement, portrait des personnes en situation d'itinérance (24 mars 2015) et enquête complémentaire (24 août 2015)
- 2015** *Troisièmes États généraux de l'itinérance*
- 2015** Création d'un comité chargé de faire le suivi des recommandations du Conseil des Montréalaises
- 2015** Montréal accueille le congrès annuel de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance
- 2016** Annonce d'une commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées
- 2016** Publication d'une *déclaration féministe sur l'itinérance des femmes* initiée par la TGFM et ses partenaires
- 2017** Dépôt d'un nouvel avis du Conseil des Montréalaises sur l'itinérance chez les femmes : *Voir l'invisible*

À venir :

Recherche du Secrétariat à la condition féminine sur les femmes en situation d'itinérance : *Mieux connaître le parcours des femmes en situation d'itinérance pour mieux agir* (2017)

ANNEXE II : DÉFINITION DE L'ADS+

ANALYSE INTERSECTIONNELLE ET DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

Depuis 2012, le Conseil des Montréalaises s'est engagé à pratiquer des analyses intersectionnelles et différenciées selon les sexes qui tiennent compte des discriminations croisées vécues par des femmes de diverses origines ou conditions.

L'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) est une perspective permettant de développer des outils d'analyse et de gouvernance qui favorisent une vision éclairée des besoins des femmes et des hommes de différentes populations. L'ADS+ est un processus d'analyse qui vise à mettre en lumière les interactions entre le genre et d'autres différences sociales ou d'autres marqueurs identitaires tels que le statut socio-économique, le handicap, le statut autochtone ou l'ethnicité. C'est une forme d'analyse qui rejette le postulat selon lequel le genre est la seule forme valide de discrimination à combattre et qui reconnaît la complexité de l'identité et du statut pour les femmes et les hommes. L'objectif est de révéler l'existence de formes de discrimination basées sur la rencontre du genre et de ces autres distinctions (discriminations croisées), sans en présumer la présence ou l'absence. C'est un processus d'analyse qui favorise l'atteinte de l'égalité entre les personnes de toutes origines par la prise d'orientations et d'actions par les instances décisionnelles de la société, sur le plan local, régional et national. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes – de divers statuts, origines et conditions – de l'adoption d'un projet à l'intention de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Cette analyse s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS+ mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait. L'égalité est conçue comme une notion qui propose que les personnes de diverses origines et conditions aient des possibilités égales d'exercer pleinement leurs droits, d'exploiter leur potentiel ainsi que de contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements ¹⁹.

¹⁹ Cette définition de l'ADS+ adoptée par le Conseil des Montréalaises s'inspire des définitions proposées de l'ADS par le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec, des pratiques des mouvements féministes et des définitions de l'analyse comparative entre les sexes+ (ACS+) de Condition féminine Canada [<http://www.cfc-swc.gc.ca/gba-accs/overview-apercu-fr.html>].



ville.montreal.qc.ca